

Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 30 août 2016

Le trente août deux mille seize, à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Hombleux légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Mr Christian AVY, Maire.

Présents : Messieurs Avy Christian(Maire) +1 pouvoir, Urbaniak Michel, Hansart Michel (adjoints), Niot Daniel, Frison Fabrice,
Mesdames Hannecart Pascale, Kalota Ghislaine (adjointes), Nobécourt Martine, Delebecque Stéphanie, Dumont Carole(+1 pouvoir), Lefebvre Nathalie, Costa-Delobel Sophie

Absents excusés : Messieurs Delattre Albert (pouvoir Mr Avy), Mr Meunier Bernard, Madame Loridant Sylvie (pouvoir Mme Dumont)

Secrétaire de séance : Mme Costa-Delobel Sophie

Convocation du 23.08.2016

Membres en exercice : 15 membres présents : 12 + 2 pouvoirs

La feuille d'émargement est signée par les présents.

Le quorum étant atteint, monsieur le Maire déclare la séance du conseil ouverte à 20h00 et rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Rapport du Maire
- Modification des statuts de la CCPN
- Convention de co-maîtrise d'ouvrage Département
- Convention de financement SNCF au PN 34
- Contrat d'assurance
- Modification budgétaire cpte 1641-040 et 6688-042
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Devis alarme incendie salle des sports

Le conseil donne son accord pour cet ajout.

- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 22 JUIN 2016

Les membres du Conseil ne soulèvent aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Mme Hannecart arrive à 20h16

- RAPPORT DU MAIRE :

➤ Infos sur les subventions :

Deux dossiers sur les quatre déposés en sous-préfecture ont été accordés. Ce sont ceux qui concernent la restauration solaire, le changement des fenêtres et des portes de secours au taux de 35%.

Les arrêtés d'attribution devraient arriver bientôt. Concernant les deux autres, salle de conseil et salle Jourdel, ils ne sont pas refusés mais simplement repoussés. La Mairie sera prévenue par la sous-préfecture si celle-ci dispose encore de fonds, sinon ils seront représentés en 2017.

Pour l'aide financière du Département, le dossier sera représenté en commission le 22 septembre, le taux de 25% ne sera peut être pas maintenu car il y a beaucoup de demande.

Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 30 août 2016

Pour le fonds de concours de la CCPN, cela a été validé en assemblée générale au taux de 20% soit un subventionnement de 55% pour le moment.

➤ **Entretien bâtiments**

La présence de plantations dans les gouttières de l'église a été détectée, il devient urgent d'y faire un nettoyage. La hauteur bloque l'intervention de notre équipe, la location d'une nacelle de cette hauteur se monte à environ 800€ et le personnel communal n'est pas qualifié CACES.

Une nouvelle entreprise s'est installée sur la commune et qui fait toute sorte de nettoyage, y compris ce genre d'intervention. Un devis a été demandé, il s'élève à 1332€ HT pour l'église et la mairie, avec, en option, celles de l'école pour 180€HT. Le devis a été accepté.

➤ **Véhicule C 15**

Une somme de 5000 € était prévue au budget pour le remplacement du C 15, Mr le Maire a trouvé un Peugeot Expert un peu plus grand que le C 15 pour un montant de 3500 €. Il est en bon état et garanti par le garage. Avec son équipement de sécurité (gyrophare et inscription « mairie de Hombleux »), l'achat serait de 4000 €.

➤ **Chemins ruraux**

Une rencontre a eu lieu avec la société Kalista qui gère les éoliennes E1 à E5 pour le chemin rural n°20 qui va être utilisé prochainement pour des entretiens sur la E2 et la E3. Il était nécessaire de couper l'angle à l'intersection avec la rue du cimetière. Une rencontre sur place avec le propriétaire riverain a permis une entente de renforcement de l'angle permettant le passage de la grue de montage. La remise en état de ce chemin par la mise en place de cailloux a été évoquée. Comme la première partie est en bitume, la société Kalista va fournir deux camions de cailloux en compensation du rebouchage des trous sur le bitume. Les travaux sont démarrés depuis le 25 août.

➤ **Voirie**

Les panneaux de signalisation, stop et tonnage, ainsi que vigilance citoyenne ont été commandés à l'entreprise Presta service, nouvellement installée sur la commune après un contrôle des prix avec nos fournisseurs habituels. Ils seront posés dès leur arrivée.

➤ **Toiture maternelle**

Le cabinet Verdi ne nous a toujours pas recontactés à ce jour pour la solution à mettre en place. Il sera relancé dès la fin des vacances et avant le début des froids.

➤ **Contrôle Haas**

Comme chaque année, la société Haas contrôle le système incendie de tous les bâtiments communaux.

Dans ce contrôle, il y a aussi l'inventaire des extincteurs avec le rechargement des vides et le remplacement de ceux arrivés à terme. Lors du contrôle de juin, il a été signalé deux problèmes :

1- Le système de désenfumage du groupe scolaire situé aux abords de la salle de repos :

Le fonctionnement du système de retour ne fonctionnait plus. Une proposition de remplacement a été demandée mais au vu du rapport précisant que ce système n'était plus commercialisé et demandait le remplacement pur et simple du velux pour être équipé d'un vérin à gaz commandé à distance, Mr le Maire a préféré intervenir avec les propres moyens de la commune. La panne provenait d'une des poulies de transfert, les employés communaux l'ont démontée et remise en état. Le système est de nouveau opérationnel.

2- Le système de déclenchement d'alarme incendie dans notre salle des sports est hors service, Là, rien d'autre à faire que d'effectuer son remplacement, le devis sera présenté dans cette séance.

Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 30 août 2016

➤ **Contrôle commission de sécurité**

Cette commission est mandatée par la Préfecture et regroupe des gendarmes, des pompiers et des représentants de la Préfecture. Elle passe tous les 5 ans et là, elle est passée le 3 août. Elle a trouvé pas mal de défauts, qu'il va falloir remédier dans les plus brefs délais et a placé un avis défavorable à l'occupation de la salle. Certains sont bénins : des panneaux avertisseurs à déplacer avec des déclencheurs d'alarme, du débarras de locaux de stockage, des justificatifs d'entretien des chaudières, les bilans des exercices de mise en sécurité des écoles (PPMS) etc...par contre, d'autres sont plus importants : comme la mise en place de portes coupe feu, la mise en place de circuit d'issue de secours de tous les locaux. Mr le Maire a pris contact avec la sous-préfecture pour de plus amples renseignements, un rapport devrait arriver d'ici peu et une décision sera prise à partir de celui-ci. Entre temps, un contact a été pris avec un électricien pour revoir les remarques du contrôle Apave du mois de juin 2016, certains points sont faciles à remédier, d'autres plus importants, nécessiteront un devis. Certains travaux pouvant mettre en risque la sécurité des personnes et des enfants dans les cours scolaire ont été lancés de suite (tableaux de distribution, hublot d'éclairage incassable).

➤ **Sécurité scolaire**

La mairie a reçu ce matin une communication émanant de Mr le Préfet concernant la mise en sécurité des établissements scolaires avec des recommandations strictes telles que l'interdiction formelle aux parents d'arrêter ou de stationner aux abords directs du groupe scolaire même pour y déposer les enfants, ainsi que le suivi du PPMS scolaire qui doit être revu avec la directrice pour l'année 2016/2017 dans les plus brefs délais, Mr le Maire rappelle que ce dernier est toujours en application par l'école et les services de la commune avec plusieurs exercices dans l'année (mise en isolement, évacuation, exercice d'incendie).

Ordre du jour :

- MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCPN

La Communauté de Commune du Pays Neslois, lors de sa séance du 28 juin en assemblée générale, souhaitait modifier les statuts pour être en adéquation avec tous les projets qui ont été validés. Les compétences ajoutées, modifiées ou complétées sont :

- A la compétence Enfance, réseau prénatal et relais d'assistance maternelle il faut ajouter :
 - Crèche : création, aménagement, entretien des équipements et gestion du service ;
- A la compétence Aménagement du territoire, il faut ajouter :
 - Pôle multifonction à vocation économique, touristique, culture et sociale, création et aménagement, entretien des équipements et gestion du service.
- En compétence optionnelle, il faut ajouter :
 - Maison prévention santé : création, aménagement, entretien des équipements et gestion du service.

Mr le Maire demande l'accord du conseil pour ajouter ces compétences :

Pour	Contre	Abstention
12+2 pouvoirs	0	0

Les membres du Conseil, à l'unanimité, acceptent d'ajouter ces compétences aux statuts de la Com des Com du Pays Neslois.

Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 30 août 2016

- CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE DEPARTEMENT

Le Maire d'Offoy a contacté la mairie de Hombleux pour assister à une réunion de travail avec le maire de Voyennes et le service gestion voirie du Département à la mairie d'Offoy. Il a présenté les travaux qui vont être entrepris sur les ponts d'Offoy et leurs abords, le Conseil Général prend à sa charge la voirie, Hombleux est concernée tout comme Voyennes pour la partie à l'entrée d'Offoy, bordurage côté droit pour Hombleux et en face à gauche pour Voyennes sur une distance linéaire de 35m.

Le coût concernant la partie de la commune de Hombleux est chiffré à 7073 € HT.

Si le Conseil donne son accord, le versement sera à faire en deux parties après signature de la convention de financement. Ces travaux pourraient être réalisés d'un commun accord avec la mairie de Voyennes.

Mr le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer la convention.

Pour	Contre	Abstention
0	9+2 pouvoirs	3

Les membres du Conseil, à la majorité, n'autorise pas Mr le Maire, à signer la convention.

- CONVENTION DE FINANCEMENT SNCF SUITE A LA SUPPRESSION DU PN34

La mairie a été prévenue par le responsable réseau fer de la SNCF de la suppression du passage à niveau n°34 situé en rase campagne au niveau du sole de Roboham.

Dans cette situation, le passage d'un côté à l'autre sera détourné par le réseau de chemin ruraux pour permettre aux agriculteurs des deux côtés de pouvoir travailler leurs champs.

Pour cela, la SNCF offre à la commune la possibilité de refaire ces chemins qui relient la départementale 89 à la route de Voyennes côté gare de Hombleux. Cela concerne environ 2800m de chemin, avec une participation financière plafonnée à 200 000 € destinée aux travaux nécessaires, y compris le nouveau bornage des chemins concernés.

Une convention de partenariat doit être signée entre la commune et la SNCF. La commune n'avance pas d'argent mais reste maître d'ouvrage. Il a été vu avec le trésorier payeur comment traiter ce budget.

Mr le Maire demande aux membres l'autorisation de signer la convention.

Pour	Contre	Abstention
12+2 pouvoirs	0	0

Les membres du Conseil, à l'unanimité, autorise Mr le Maire, à signer la convention.

- CONTRAT D'ASSURANCE DES LOCAUX COMMUNAUX

La commune est assurée depuis toujours par la compagnie AMP (Assurance Mutuelle de Picardie). Aucun souci n'est à déplorer avec eux, mais Mr le Maire a souhaité refaire un point sur la couverture et profité également pour contacter deux autres compagnies, AXA et Groupama.

Les différents agents ont été reçus en Mairie et ont remis leur proposition respective, avec des plus et des moins, des sommes différentes etc...

Le comparatif n'est pas facile à faire et chaque ligne des propositions a été épiluchée.

Il en ressort que le moins cher est AXA mais avec un dossier très léger, leur site internet ne donne pas de précision concernant les conditions générales en rapport aux assurances des collectivités territoriales contrairement aux deux autres compagnies.

Le deuxième est l'AMP avec un complément de couverture sur tout ce qui concerne le transport, le gardiennage, la restauration scolaire pour 55 enfants.

Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 30 août 2016

Le troisième est GROUPAMA avec des garanties similaires à AMP.

N'ayant pas eu de problème jusqu'alors avec les AMP, Mr le Maire propose aux membres de maintenir la confiance à cette compagnie.

Pour	Contre	Abstention
12+2 pouvoirs	0	0

Les membres du Conseil, à l'unanimité, décident de garder les assurances AMP.

- MODIFICATION BUDGETAIRE

Cela concerne des mouvements internes appelés opération d'ordre sur les comptes 1641-040 et 6688-042 qui se chiffrent à 9036.68 €.

Cette somme correspond au montant d'intérêts capitalisés lors de l'emprunt concernant la 4^{ème} tranche d'assainissement

Mr le Maire demande aux membres leur accord pour effectuer ces modifications.

Pour	Contre	Abstention
12+2 pouvoirs	0	0

Les membres du Conseil, à l'unanimité, autorisent Mr le Maire, à effectuer ces modifications budgétaires.

- REMPLACEMENT DE L'ALARME INCENDIE DE LA SALLE DES SPORTS

Le système de l'alarme incendie de la salle des sports ne fonctionne plus, sûrement depuis quelques temps, la société de contrôle propose de remplacer la centrale et ses déclencheurs « nouvelle génération » pour le montant de 1629 € HT soit 1954.80 € TTC.

Mr le Maire demande aux membres l'autorisation de faire les travaux.

Pour	Contre	Abstention
12+2 pouvoirs	0	0

Les membres du Conseil, à l'unanimité, autorisent Mr le Maire, à effectuer ces travaux.

- ELECTION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

Les dates du 18 et 25 septembre ont été choisies pour les élections des conseillers départementaux, les tours de garde de 8h à 18h, seront planifiés par le secrétariat après rapprochement des adjoints du secteur, les trois bureaux doivent être tenus par un minimum de trois assesseurs.

Les panneaux seront mis en place cette semaine.

Le bureau centralisateur de Hombleux se tiendra dans la salle des sports, le fléchage dirigera les électrices et électeurs.

Toute personne non inscrite ou radiée sur le registre électoral ne devra pas être acceptée, donc ne pourra pas voter.

- QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire répond aux questions reçu au secrétariat :

La voirie est très abimée rue Sole Triquet, le long du pignon de Mr et Mme Bonnifond, sans doute suite aux travaux qui ont été réalisés. Peut-on y remédier ?

C'est dangereux quand on croise un autre véhicule.

Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 30 août 2016

→ Une demande a été faite à plusieurs reprises auprès des services de l'agence routière, dernièrement, la mairie a reçu une demande d'intervention concernant la remise en état sur cette voirie et également sur la RD930.

Cela n'a aucun rapport avec les derniers travaux liés à la mise en place d'une allée piétonne, cette déformation date depuis très longtemps, le riverain avait déjà fait une demande pour protéger son pignon.

Un permis a-t-il été déposé concernant la ferme rue du Calvaire ? Des travaux ont-ils commencés ?

→ Une demande d'urbanisme a été déposée auprès de la mairie, les travaux sont stoppés depuis, et comme il s'agit d'une modification impliquant un changement de destination, le dossier est traité par l'UTSH de Péronne.

Peut-on demander aux associations qui mettent des panneaux sur la départementale de faire attention à l'emplacement qu'elles choisissent. Les amis fêtards avaient installé un panneau pour une manifestation qui avait lieu le weekend du 15 août, à l'angle de la rue sole triquet et de la départementale. Il gênait la visibilité et empêchait de voir correctement les véhicules venant de Ham.

→ Cela a déjà été fait, si une gêne est constatée, pouvant être la cause d'un accident, il faut prévenir de suite Mr le Maire ou l'un des adjoints pour faire retirer l'objet en cause.

Aucune autre question n'ayant été posée, Mr le Maire propose un tour de table.

Mr Frison : qu'en est-il de l'eau pluvial à Canisy ?

→ La mairie va recontacter le cabinet Verdi.

Mme Lefèvre : La grange de Mesdames Patté s'écroule, il y a un risque, il faudrait faire quelque chose.

→ La mairie a déjà contacté les propriétaires pour sécuriser les lieux. Ils seront recontactés de nouveau.

Mme Dumont : Où sont les bancs qui devaient être installés à Canisy ?

→ Les bancs sont arrivés, l'installation est prévue après la rentrée des classes, il faut juste que les conseillers du secteur indiquent le choix de l'emplacement.

Mme Kalota : Pourquoi les instituteurs réclament des fournitures scolaires aux parents alors que la commune, qui a un budget concernant l'école, paie des factures pour les différentes classes ? Les demandes des instituteurs ne font-ils pas doublon avec les commandes qui passent par la mairie ?

→ Les factures scolaires seront vérifiées dans le détail.

Aucune autre question n'étant posée, Mr le Maire lève la séance à 21h25.